



12 septembre 2018

Compte rendu Rencontre 5-2018



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

ROUYN-NORANDA - QUÉBEC - MONTRÉAL
SAGUENAY — SHERBROOKE

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 12 septembre 2018
- ◆ **Durée** : de 17 h 35 à 20 h 35
- ◆ **Lieu** : Centre Le Trait-d 'Union, Malartic
- ◆ **Nombre de participants** : 17 participant-e-s
- ◆ **Animation** : Cédric Bourgeois
- ◆ **Rapporteur** : Yves Grafteaux
- ◆ **Coordonnatrice** : Christelle Masson

PLAN DE RENCONTRE

La présente est une rencontre ordinaire du Comité, le plan de rencontre est disponible en Annexe I.

MOT DE BIENVENUE

Mme Masson souhaite la bienvenue à tous. Elle présente les documents distribués comprenant le rapport de développement durable de MCM pour l'année 2017, et propose aux nouveaux venus de se présenter.

Mme Bianca Bédard, nouvelle directrice par intérim du Conseil régional de l'environnement (CREAT) siège en remplacement de Mme Cornille. Elle a travaillé sur le mémoire du CREAT pour le Projet Extension Malartic, donc connaît déjà un peu le dossier.

Mme Catherine Larrivière est conseillère municipale à la Ville de Malartic, elle est présente aujourd'hui en remplacement de M. Ferron.

M. Bourgeois présente ensuite le plan de la rencontre et rappelle aux membres du Comité que les éléments à ajouter au varia peuvent être transmis à Mme Masson lors de la pause.

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

M. d'Anjou mentionne que sa présentation (voir Annexe III) reprend le cumul des plaintes pour l'année 2018, bien que certaines sont déjà fermées.

- Un bris de pare-brise s'est produit au mois de juillet, au niveau du pont temporaire enjambant la route 117. Une caméra située sous le pont a montré que la roche, et donc le bris, ne provenait pas du pont.
- Un départ brusque, au niveau de l'entrée de la mine, a mené au dépôt d'une plainte. La limite de vitesse à cet endroit est de 80 km/h, ce qui demande une certaine vigilance. La personne responsable de cette conduite dangereuse a été identifiée et avisée.
- Un bris de céramique s'est produit et la plainte déposée à ce sujet est toujours ouverte. Le sautage imputé a été évalué, il est conforme et une inspection du bâtiment pourrait être éventuellement réalisée.

- Un bruit constant et dérangeant provenant d'une pelle mécanique a déclenché le dépôt d'une plainte. La machinerie était conforme, mais a été déplacée, ce qui a résolu le problème.

M. Bourgeois souligne l'importance de mentionner les événements inhabituels par le biais du processus de signalements, car cela peut permettre de trouver une solution rapidement aux désagréments, même mineurs.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Ce bruit était-il dû à une foreuse au moment de l'insertion des tubes de forage ?	M. Roy mentionne qu'il s'agissait plutôt d'un bruit de moteur, semblable à un sifflement constant.
Intervention 2.	
Concernant le bris de céramique, vous avez mentionné une inspection possible. Quels sont vos critères pour décider d'une inspection ? Vous devriez communiquer clairement ces critères.	M. Roy mentionne que des discussions à l'interne sont en cours. L'équipe revoit également le processus pour éviter des frustrations. En général, MCM propose au requérant de choisir un expert en région pour étudier la situation. Souvent, le requérant se crée alors des attentes, pensant que l'expert va de fait expliquer la situation à son avantage. Il peut être déçu si l'expert ne met pas en cause MCM. Lors de l'étude conjointe sur des maisons témoin menée avec M. Vincent Rousson, l'expert mandaté a pu démontrer que l'impact majeur aux structures provient généralement des effets des cycles de gel-dégel et du mauvais drainage autour des maisons.
Intervention 3.	
Si un citoyen n'accepte aucun expert de la liste fournie, est-ce que MCM est ouverte à d'autres expertises ?	M. Roy répond qu'en principe, tous les experts potentiels sont sur la liste, il n'est pas supposé y en avoir d'autres.
Intervention 4.	
Sous l'ancien Comité de suivi Canadian Malartic, il avait été constaté que puisque les mandats d'inspection donnaient toujours raison à la mine, cela générait du mécontentement chez les citoyens ayant déposé une plainte. Est-ce que l'approche de la mine va changer ?	M. Roy répond qu'il y avait moins de plaintes ces derniers mois. La présente plainte a relancé la discussion interne.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 5.	
Les plaintes présentées aujourd'hui portent-elles toutes sur les effets du Projet Extension Malartic ?	M. Roy mentionne que les sautages du Projet Extension Malartic ne déclenchent pas les instruments de mesure, car leurs effets sont trop faibles. Il s'agit d'évènements produits depuis la fosse.
Intervention 6.	
Est-ce que vos observations portant sur les maisons modèles suggèrent que les travaux de construction ont été mal réalisés ?	M. Roy explique que ce que l'étude, dont l'échantillon était de 5 maisons, a démontré c'est que ce qui ouvrait des fissures c'était surtout les cycles de gel-dégel.
Intervention 7.	
J'ai installé une thermopompe chez moi, j'ai dit au contracteur de ne pas utiliser la présence de MCM et des vibrations comme excuse pour expliquer une future défaillance et celui-ci a accepté de s'y engager par écrit.	
Intervention 8.	
Avez-vous des statistiques sur le nombre de plaintes, illustrant le nombre de gain de cause par des citoyens par rapport aux gains réalisés par MCM ?	M. Roy répond que cela pourrait être produit, mais qu'il faut aussi voir aux contenus des plaintes. M. Bourgeois ajoute qu'il s'agit surtout de tenir compte de la perception de la population.

Action de suivi 1 : Brosser un portrait des résultats (responsable vs non-responsable) quant aux conclusions des études découlant des inspections résidentielles conduit par MCM à la suite de plaintes.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 9.	
Lors d'une rencontre précédente, nous avons vu que l'atténuation des vibrations dépend du sous-sol. Pouvons-nous voir une carte avec la situation des plaintes et les secteurs de Malartic lors des présentations ?	M. Roy confirme que cela pourrait être ajouté, en attendant, il rappelle que la carte des secteurs est illustrée en page 30 du compte rendu du 24 janvier 2018.

Action de suivi 2 : Présenter les mandats conduits (voir action de suivi 1) sur une carte illustrant les secteurs de Malartic.

M. d'Anjou souligne qu'un plan correcteur a été apporté avec le MDDELCC suite à la dernière plainte, relative aux émissions de Nox. Dans ce cas, les émissions ont été causées par un nombre élevé de fissures dans le massif rocheux avant l'explosion.

ACTIONS DE SUIVI

M. d'Anjou revient sur les actions de suivis de la dernière rencontre (voir Annexe IV).

ACTION DE SUIVI RÉCURRENTE : VIBRATIONS

INFORMER LES MEMBRES DU COMITÉ DES RÉSULTATS MENSUELS DE VIBRATION

M. Roy présente les résultats des mesures de vibration pour chaque station de mesure. Ses commentaires sont inscrits sous les graphiques de l'Annexe IV. Il propose par ailleurs de préparer ses prochaines présentations à partir des cas d'analyse interne, vibration au-dessus de 7,5 mm/s, plutôt que sur les données brutes moins élevées.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 10.	
À partir de quelle intensité de vibration faites-vous une enquête ?	M. Roy explique qu'une analyse est produite pour toute vibration au-dessus de 7,5 mm/s. M. Bourgeois prend l'exemple des résultats de la station « Musée » où différents épisodes de vibration ont déjà enregistré des valeurs supérieures à 7,5 mm/s.
Intervention 11.	
Dans le cas où il n'y a pas de dépassement, je proposerais que l'on ne parle même pas des vibrations. Je n'ai pas besoin de me les faire présenter sinon, mais j'aimerais continuer à avoir les données par voie électronique.	Le Comité accepte la proposition et M. Roy mentionne que cette approche sera testée à la prochaine rencontre.
Intervention 12.	
Lors d'une explosion effectuée sur de la roche dure, le son est plus fort, me semble-t-il. Est-ce exact ?	M. Roy rappelle que le son est une vibration et que celui-ci est produit par l'évacuation de l'énergie emmagasinée par la roche. Une roche dure peut potentiellement emmagasiner davantage d'énergie, et peut donc théoriquement produire plus de son.

ACTION DE SUIVI RÉCURRENTE : RECOURS COLLECTIF

TENIR LES MEMBRES DU COMITÉ AU COURANT DES DATES DES ÉTAPES JURIDIQUES

Les prochaines étapes seront transmises par courriel au début de chaque mois. Si possible, des informations sur les retransmissions en vidéoconférence seront relayées.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 13.	
Souvent, les informations concernant la transmission par vidéo sont diffusées par la Cour 48 h seulement avant la séance. Je félicite MCM de nous contacter aussi rapidement compte tenu des délais.	

**ACTION DE SUIVI DU 25 AVRIL 2018 – 2 : PARTICULES FINES
FOURNIR UN GRAPHIQUE DES RÉSULTATS POUR LES PARTICULES FINES**

M. d'Anjou présente un graphique sur la qualité de l'air (voir Annexe V) illustrant l'ensemble des données de qualité de l'air de 2012 à 2018. Il explique que les données reprennent en rouge la limite au niveau de la norme, et en noir la moyenne annuelle des valeurs.

- Station Nord. Les moyennes ne montrent pas vraiment de tendance d'année en année. Cette année, la présence marquée de particules fines provenant de cendres de feux de forêt a produit un écart à la norme. Ce phénomène a été observé partout en région et n'est pas le résultat des activités de MCM. En 2014, il y a eu quelques occurrences également, peut-être dues à des feux de camps proches de la station Nord, à proximité du camping.
- Station Est. La mise en place de cette station date de 2016, il y a donc moins de données, mais les interprétations sont similaires.
- Station Sud. Les interprétations sont similaires aux autres stations.

M. Bourgeois demande comment le dépassement dû aux feux de forêt est interprété par le ministère de l'Environnement (MDDELCC)? M. d'Anjou explique que le dépassement de 2018 est apparu durant une fin de semaine, l'odeur de feu de forêt était clairement identifiable, mais les opérations de la mine ont été suspendues sans délai en raison du dépassement. Les responsables des opérations minières ne peuvent pas prendre la décision de remettre en marche les opérations de leur propre chef, ils doivent attendre le signal du MDDELCC. Compte tenu de la situation, le MDDELCC a convenu de maintenir les moyens habituels de contrôle des particules fines et les opérations ont pu reprendre par la suite. Le panache de fumée s'est résorbé 36 heures après son apparition.

Point de suivi 25 avril 2018 – 2 : fermé

**ACTION DE SUIVI DU 25 AVRIL 2018 – 4 : ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES
DEMANDER À LA VILLE DE MALARTIC SI ELLE DISPOSE D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE OU DE BONNES PRATIQUES QUANT AUX ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES (CHAUFFAGE AU BOIS, MOTEURS AU RALENTI, ETC.) ET LE PRODUIRE, LE CAS ÉCHÉANT.**

Mme Larrivière souligne que le Comité a adressé à M. Ferron de bonnes questions, mais qu'elles devraient généralement être adressées directement au Conseil municipal. Elle explique que la Ville possède un programme portant sur les gaz à effet de serre (GES) qui touche aux poêles à bois. Celui-ci est disponible à la Ville.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 14.	
Y a-t-il des frais pour obtenir ce document ?	Mme Larrivière mentionne que c'est gratuit par voie électronique, mais que les copies sont probablement payantes.

Point de suivi 25 avril 2018 – 4 : fermé

**ACTION DE SUIVI DU 25 AVRIL 2018 – 10 : PARC LINÉAIRE
REVENIR SUR LES USAGES DU PARC LINÉAIRE, SON ACCÈS SELON LES SAISONS.**

Mme Larrivière souligne que l'accès au Parc Linéaire n'est pas un enjeu directement lié à MCM. M. Bourgeois rappelle qu'il s'agit surtout d'un échange, plutôt que d'une action de suivi. La question adressée par le Comité à la Ville était de savoir si des pistes de motoneiges passeraient dans le parc. Mme Larrivière mentionne que la question trouvera sa réponse dans le programme de déneigement qui sera publié en octobre, mais, qu'en substance, les motoneiges seraient interdites dans le parc qui a vocation de piétonnier.

Point de suivi 25 avril 2018 – 10 : fermé

**ACTION DE SUIVI DU 15 JUIN 2018 – 1 : GALERIES SOUS LA FOSSE
RENSEIGNER LE COMITÉ SUR LA PROFONDEUR MAXIMALE DES ANCIENNES GALERIES SOUS LA FOSSE.**

M. Roy présente une carte tridimensionnelle de la fosse, telle que visitée lors de la journée Thématique sur l'eau. Il présente les anciennes ouvertures souterraines qui sont intersectées par les opérations de la mine et souligne que la majorité de ces ouvertures souterraines seront récupérées par la fosse au cours des opérations. Des puits de chute à minerai descendent 200 m plus bas que le fond prévu de la mine à la fin de sa durée de vie.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 15.	
Ces chutes à minerai sont-elles dénoyées ?	M. Roy explique que le niveau d'eau est seulement maintenu juste un peu plus bas que les opérations.

M. Roy poursuit du côté de la future zone de la fosse Extension, où certains anciens chantiers descendent beaucoup plus profonds que le niveau qui sera atteint par la fosse, jusqu'à 1000 m en dessous la future fosse Extension.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 16.	
Est-ce qu'il y a des galeries sous le chantier de la voie de déviation ?	M. Roy explique qu'il y a la chantier 12-9 qui se fait remblayer en ce moment. L'effondrement Barnat quant à lui est complètement remblayé.
Intervention 17.	
Quand est-ce que cette nouvelle route, la voie de déviation, sera accessible ?	M. Roy répond que tout est mis en œuvre pour respecter l'échéancier d'octobre 2019.

M. Roy ajoute que la visite prévue le 17 octobre illustrera ces secteurs.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 18.	
Avez-vous réalisé des suivis sur les variables sociales ? Est-ce que de nouvelles données sont disponibles ?	M. d'Anjou répond que le type de données qui feront l'objet de suivis a été modifié pour ne pas submerger la population avec des questionnaires. Les variables ont été acceptées par le MDDELCC et une présentation sera faite pour expliquer le tout prochainement au Comité. M. Bourgeois rappelle que les thématiques ont été priorisées en décembre 2017 au Comité. M. d'Anjou propose de revenir avec un état de situation de la démarche et des dates de présentations.

Action de suivi 3 : Renseigner le Comité sur les nouvelles informations de suivi social.

Point de suivi 15 juin 2018 – 1 : fermé

**ACTION DE SUIVI DU 15 JUIN 2018 – 2 : DIFFUSION DU JUGEMENT EN VIDÉOCONFÉRENCE
VÉRIFIER S'IL Y AURA DIFFUSION DU JUGEMENT EN VIDÉOCONFÉRENCE POUR LES AUDIENCES QUI ONT LIEU
À L'EXTÉRIEUR DE L'ABITIBI, ET EN INFORMER LES MEMBRES DU COMITÉ.**

M. Roy mentionne qu'un courriel a été envoyé aux membres du Comité concernant le jugement du 4 septembre, comme prévu.

Point de suivi 15 juin 2018 – 2 : fermé

**ACTION DE SUIVI DU 15 JUIN 2018 – 3 : IMPACT DU PRÉLÈVEMENT D'EAU PAR OR BLEU
VÉRIFIER AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ SI L'ON PEUT ESTIMER L'IMPACT DU PRÉLÈVEMENT D'EAU DE
L'ENTREPRISE L'OR BLEU SUR LE NIVEAU D'EAU DES PUIITS MUNICIPAUX.**

Mme Larrivière mentionne qu'il y a assez d'eau dans le nouveau puits pour desservir une grande agglomération. Le manque d'eau n'étant pas un enjeu, l'impact des prélèvements par Or Bleu sur la ressource est négligeable.

Point de suivi 15 juin 2018 – 3 : fermé

ACTION DE SUIVI DU 15 JUIN 2018 – 4 : INFORMATION DE LA POPULATION PAR LE CMMI

DEMANDER AU CMMI DE SE PRONONCER SUR L'IDÉE D'INFORMER LA POPULATION DU NIVEAU DE RISQUE.

Le Comité mixte municipalité industrie (CMMI) de Malartic a pour but d'évaluer les risques industriels de la ville. MCM était sur le CMMI principalement pour le dioxyde de soufre (SO₂) qui n'est plus utilisé maintenant. Compte tenu du très faible niveau de risque actuel, le CMMI préfère ne pas présenter les risques à la population.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 19.	
Quels sont les citoyens présents au CMMI ?	Mme Masson nomme Valérie Dumont et Alain Bédard.

Point de suivi 15 juin 2018 – 4 : fermé

ACTION DE SUIVI DU 15 JUIN 2018 – 6 : MISE À JOUR SUR LE PROJET EXTENSION

PRÉSENTER UNE MISE À JOUR SUR LE PROJET EXTENSION À L'AUTOMNE, ET CONSIDÉRER UNE VISITE DU SITE.

M. d'Anjou explique que ce sujet pourrait être traité dans les prochaines rencontres, notamment lors de la visite du 17 octobre.

Point de suivi 15 juin 2018 – 6 : fermé

SUIVI À LONG TERME — 25 AVRIL 2018 – 3 : RENCONTRE SUR LA THÉMATIQUE « SANTÉ ET QUALITÉ DE L'AIR » ORGANISER UNE RENCONTRE SUR LA THÉMATIQUE « SANTÉ ET QUALITÉ DE L'AIR » À L'AUTOMNE OÙ SERAIENT PRÉSENTÉES DES ANALYSES COMPLÈTES, ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT AVEC LA PRÉSENCE D'UN. E TOXICOLOGUE POUR INTERPRÉTER LES RÉSULTATS.

Tel que mentionné lors de la rencontre du 15 juin, M. Roy mentionne qu'en raison de l'action collective en cours, ces thèmes sont mis en attente.

Point de suivi 25 avril 2018 – 3 : en suspens

SUIVI À LONG TERME — 25 AVRIL 2018 – 5 : MISE À JOUR ÉTUDE DE SENSIBILITÉ TOXICOLOGIQUE DEMANDER À LA TOXICOLOGUE DE L'ÉTUDE DE SENSIBILITÉ RÉALISÉE EN 2016 DE LA METTRE À JOUR, SI ELLE LE JUGE PERTINENT, ET PRÉSENTER DES RÉSULTATS VULGARISÉS AINSI QUE COMPARER LA SITUATION DE MALARTIC AVEC D'AUTRES VILLES EN ABITIBI.

Pour les mêmes raisons que celles mentionnées au Suivi à long terme - 25 avril 2018 – 3 (thème « santé et qualité de l'air »), M. Roy souligne que les informations liées à ce sujet ne peuvent être diffusées pour le moment.

Point de suivi 25 avril 2018 – 5 : en suspens

SUIVI À LONG TERME — 15 JUIN 2018 – 5 : ANALYSES DE TOXICITÉ SUR LA FAUNE AQUATIQUE PRÉSENTER, À TERME, LES RÉSULTATS DES ANALYSES DE TOXICITÉ SUR LA FAUNE AQUATIQUE

M. d'Anjou rappelle que la question portait sur les études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) qui cherchent à établir la toxicité à long terme. Le benthos (macro-invertébrés aquatiques) sera étudié à l'automne et l'ichtyofaune (les poissons) le sera au printemps prochain. Le rapport d'analyse sera soumis avant novembre 2019; le suivi demandé pourra donc être rapporté au Comité par la suite.

Point de suivi 15 juin 2018 – 5 : en suspens

MISES À JOUR

M. Roy présente trois points d'actualité :

- Le premier ministre, M. Justin Trudeau, a été reçu au site de la mine le 15 août où il est resté environ deux heures.
- Compensation de la zone « A » : 47 % des citoyens ont réclamé leur compensation jusqu'à présent.
- Un courriel a été envoyé aux membres du Comité concernant le jugement du 4 septembre, comme prévu.

RECRUTEMENT

DISPONIBILITÉ DE LA COORDONNATRICE

M. Masson annonce que, pour des raisons familiales, elle va devoir déménager à Montréal. Elle ne peut prévoir ses disponibilités à court terme à Malartic.

MISE À JOUR SUR LE RECRUTEMENT DES POSTES ÉCONOMIQUE ET MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE

M. Masson annonce qu'un avis public et des approches ciblées pour le remplacement de Mmes Jolin et Desauliniers ont été réalisés récemment. Six personnes du milieu économique et deux du socio-communautaire se sont montrées intéressées. Elle propose de modifier les règles de fonctionnement pour procéder de la même

façon que lors de la création du Comité le 3 octobre 2017. Les membres potentiels choisiraient alors entre eux leur représentant sectoriel.

M. Roy précise que lorsque les règles de fonctionnement ont été établies, il était question d'un sous-comité de recrutement. Mais pour éviter de trop engager de temps dans le processus, il y aurait possibilité de fonctionner tel que proposé par Mme Masson.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 20.	
Quelles seront les personnes présentes pour accompagner le processus ?	Mme Masson explique que M. Bourgeois et elle seraient disponibles, si elle le peut toutefois, considérant sa situation.
Intervention 21.	
Je trouve intéressant que la décision se prenne entre les candidats. J'aimerais aussi que M. Bourgeois et Mme Masson participent au processus, ainsi qu'une personne de Malartic. Pensez-vous que cela prendra du temps ?	M. Bourgeois estime que cela se ferait en une soirée. Son rôle serait d'éclairer les candidats sur les objectifs et le fonctionnement du Comité. Il demande qui parmi les membres du Comité serait intéressé à représenter une personne de Malartic.

Un membre résident de Malartic se propose pour accompagner le processus de recrutement. Le Comité accepte sa nomination.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 22.	
Que se passe-t-il si les candidats n'arrivent pas à décider de leur représentant sectoriel ?	M. Bourgeois souligne que, d'expérience, cela se passe toujours bien et se conclut par une nomination unanime. Au besoin cependant, les candidats restants seraient départagés par le Comité.
Intervention 23.	
Quand je pensais à siéger, nous étions trois. Nous avons décidé ensemble que le choix final se ferait selon notre proximité au mur anti-bruit. Nous avons décidé nous-mêmes d'un critère supplémentaire.	
Intervention 24.	
Quels sont les critères actuels ?	Mme Masson répond qu'il faut : appartenir à la bonne catégorie sectorielle, provenir de Malartic, être disponible et intéressé. M. Bourgeois ajoute qu'il y a aussi un critère d'indépendance à respecter selon la Loi sur les mines.

Action de suivi 4 : Mettre en place la rencontre de recrutement encadrée par Mme Masson, M. Bourgeois et un membre issu de Malartic du CES-CM.

RETOUR SUR L'ANIMATION RÉGIONALE

Mme Masson propose, compte tenu de la situation actuelle entourant son rôle de coordonnatrice, de repousser la question de l'animation régionale jusqu'au bilan du projet pilote de Comité, qui aurait maintenant lieu en janvier ou février. L'animation resterait donc telle quelle pour le moment.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 25.	
Je n'ai pas d'ordinateur, malgré tout je suis bien encadré pour le transfert d'informations, je reçois tous les documents nécessaires. Je suis très satisfait de la coordination.	
Intervention 26.	
J'apprécie le travail de coordination actuel, et je soutiens Mme Masson dans ses démarches personnelles.	

Mme Masson remercie les membres du Comité pour leur appui et revient sur les dates des prochaines rencontres. L'horaire actuel des prochaines rencontres étant très dense, elle propose aux vues de la situation de réduire le nombre de rencontres.

Voici les nouvelles dates convenues à la suite des discussions :

- ✓ Le 17 octobre : visite du projet Extension à partir de 16 h.
- ✓ Le 28 novembre : rencontre en soirée. Le sujet reste à confirmer lors de la rencontre d'octobre.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 27.	
Parmi les sujets proposés pour de futures rencontres, nous parlions plus tôt d'études socioéconomiques. J'aimerais que l'on porte attention aussi sur le psychosocial. Il faudrait en faire un sujet distinct.	M. Roy mentionne que, selon sa compréhension, la finalité du sujet socioéconomique ne concerne que peu l'économie en tant que telle.
Intervention 28.	

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
<p>Pour ceux qui demeurent à Malartic, la question économique est vraiment importante! Depuis l'ouverture de la mine, bien des entreprises qui avaient pignon sur rue et avaient quelques employés ont déménagé ou cessé leurs activités. J'aimerais que la mine aide à avoir des commerçants à Malartic.</p>	<p>M. Bourgeois résume que le sujet économique pourrait être abordé pleinement et indépendamment du psychosocial.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 29.	
<p>Pourrait-on parler du psychosocial au mois de novembre ?</p>	<p>M. d'Anjou mentionne que selon sa compréhension, le bruit, l'économie et le psychosocial seront les trois sujets en lice pour la rencontre de novembre. Le sujet sera choisi le 17 octobre en fonction du matériel disponible.</p>
Intervention 30.	
<p>Le traitement en cours bloquerait probablement les sujets économique et psychosocial, non ?</p>	<p>M. Roy confirme que ces sujets seront possiblement au même point qu'aujourd'hui par rapport au recours collectif.</p>
Intervention 31.	
<p>Un premier suivi des effets sociaux a été fait en 2013, et cette étude demandait un suivi quelques années après à un moment pertinent dans la vie de la mine. Comme les citoyens ont été hyper sollicités pendant quelques années, il faudrait voir sur la base des nouvelles données colligées par la Mine comment une nouvelle étude pourrait intégrer les données existantes, question de ne pas dédoubler.</p>	
Intervention 32.	
<p>Un membre mentionne qu'à partir du 17 octobre, la Mine devrait être libre d'aborder les sujets d'intérêt au CES-CM, car la contestation du décret sera terminée.</p>	<p>M. Roy répond que MCM n'est pas responsable du décret, mais bien de l'action collective. C'est donc sur ce sujet que des réserves sont émises sur les communications. Il validera donc ce qu'il sera possible de discuter dans les prochaines semaines.</p>

VARIA

IMPRESSION DES COMPTES RENDUS

Les membres du Comité renouvellent leur conviction qu'il n'est pas nécessaire d'imprimer les documents de compte rendu. Mme Masson explique que les documents de comptes rendus, dans leur version avec annexes, dépassent la capacité des boîtes de réception des membres du Comité, c'est pourquoi des versions à jour et corrigées ont été imprimées. L'intranet du Comité sert à stocker et diffuser ces versions complètes, mais une version synthétisant les modifications apportées lors de la relecture du Comité pourrait être produite pour réduire les impressions. M. Bourgeois propose de faire circuler une feuille pour connaître les préférences de chacun pour une version papier ou électronique.

SUIVI DES PLAINTES

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 33.	
Si une personne va voir un agent de liaison de MCM, est-ce que sa question sera notée comme plainte ? Y a-t-il des traces dans votre système de gestion des plaintes ? Par exemple : lors du festival western le samedi 18 août au soir, il y a eu une forte odeur possiblement en provenance de la mine.	M. Roy rappelle que la présentation sur les relations communautaires qui a été faite au Comité mentionnait que si la réponse était directe, MCM ne considérerait pas qu'une plainte devait être consignée.

Action de suivi 5 : Voir s'il existe des traces de la discussion dans le système de gestion des plaintes pour l'évènement du 18 août. Vérifier aussi si des activités inhabituelles potentiellement génératrices d'odeurs auraient pu avoir lieu à ce moment.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 34.	
Un membre mentionne qu'afin de favoriser la prise de parole, il est possible de préparer son intervention, par écrit par exemple.	Plusieurs participants interviennent pour souligner l'importance d'échanger et de discuter dans le respect. M. Bourgeois mentionne qu'il y a différente façon de contribuer aux échanges et qu'il est dans l'intérêt de tous de participer activement, d'un côté, et de l'autre d'écouter lorsqu'un participant prend la parole. Le tout, se doit d'être effectué tant pour la prise de parole que pour l'écoute, dans le respect.

REMERCIEMENTS ET RAPPEL DU PROCHAIN RENDEZ-VOUS

La prochaine rencontre est prévue le 17 octobre. L'équipe d'animation remercie les membres pour leur participation.

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des consultants ou de Mine Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les participants.

ACTIONS DE SUIVI :

Action de suivi 1 : Brosser un portrait des résultats (responsable vs non-responsable) quant aux conclusions des études découlant des inspections résidentielles conduit par MCM à la suite de plaintes.

Action de suivi 2 : Présenter les mandats conduits (voir action de suivi 1) sur une carte illustrant les secteurs de Malartic.

Action de suivi 3 : Renseigner le Comité sur les nouvelles informations de suivi social.

Action de suivi 4 : Mettre en place la rencontre de recrutement encadrée par Mme Masson, M. Bourgeois et un membre issu de Malartic du CES-CM.

Action de suivi 5 : Voir s'il existe des traces de la discussion dans le système de gestion des plaintes pour l'évènement du 18 août. Vérifier aussi si des activités inhabituelles potentiellement génératrices d'odeurs auraient pu avoir lieu à ce moment.

ANNEXE I

PLAN DE LA RENCONTRE

17 h 30	Mot de bienvenue et présentation du plan de la rencontre
17 h 45	Suivi des plaintes et des non-conformités
18 h 00	Actions de suivi
18 h 50	Mises à jour
19 h 00	Pause
19 h 15	Recrutement
20 h 00	Varia
20 h 15	Remerciements et rappel des prochains rendez-vous

ANNEXE II

Liste des Présences

	MEMBRES	PRÉSENT	ABSENT
Citoyens — Malartic	Mariette Brassard Caroline Royal Yves Simard Gilles Théberge	X X X	X
Citoyen — Rivière-Héva	Robert Paquin	X	
Environnement	Judith Sénéchal Bianca Bédard, CREAT Serge Tessier (Substitut)	X	X X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés	X	
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic Catherine Larrivière (Substitut)	X	X
Économique	Poste à combler		
Santé publique	Marianne Chouinard, Prévention suicide A-T	X	
Éducation	François-Michel Dénomme, UQAT	X	
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic		X
Communauté autochtone	Poste à combler		
Administrateurs du CSCM	Frédéric Gauthier		X
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENT	
Municipal	Mario Sylvain, MRC de La Vallée-de-l'Or		X
Gouvernemental	Jean Iracà, Ministère des Transports		X
Santé	Stéphane Bessette, Direction de santé publique Daniel Proulx (substitut), Direction de santé publique Frédéric Bilodeau, Direction de santé publique	X	X
Citoyen	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva	X	
Gouvernemental	Pierre Doucet, Ministère de l'énergie et des ressources naturelles	X	
Mine Canadian Malartic	Christian Roy, directeur général adjoint	X	
Mine Canadian Malartic	Normand d'Anjou, directeur environnement et développement durable	X	

SECTEURS	AUTRE
CES-CM	Christelle Masson, coordonnatrice
Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois, co-animateur
Transfert Environnement et Société	Yves Grafteaux, rapporteur

ANNEXE III SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

Plaintes et non conformités

Liste des préoccupations et des plaintes 2018 - CЕСSM					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Nombre de suivi /Communications	Statut
Odeur de soufre 21 janvier	Environnement - Odeur	Secteur 2, Malartic	24 janvier 2018	6	Fermée le 23 février
Bris pare-brise pont temporaire	Pont temporaire	Rouyn-Noranda	10 juillet 2018	5	Fermée le 21 août
Circulation à l'entrée du site de la mine	Trafic routier	Secteur 5, Malartic	18 juillet 2018	3	Fermée le 23 juillet
Bris de céramique durant un sautage	Vibration	Secteur 2, Malartic	3 août 2018	2	Ouvert
Bruit (sifflement) provenant d'une pelle	Bruit	Secteur 1, Malartic	6 août 2018	5	Fermée le 21 août

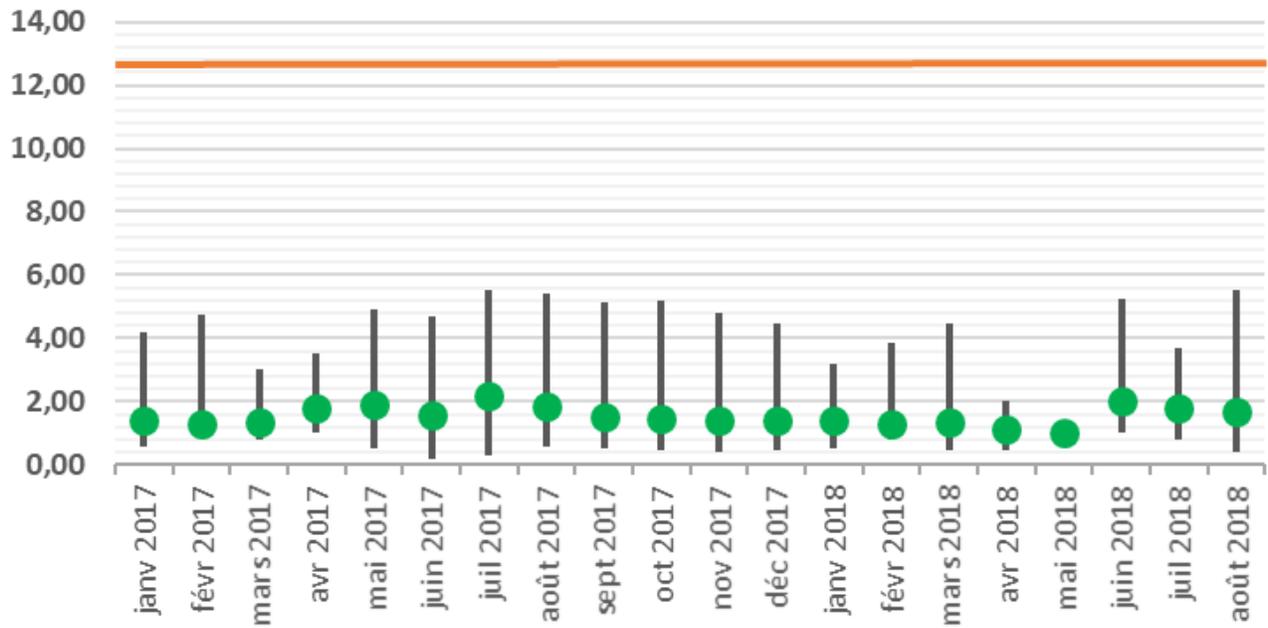
Liste des non-conformités 2018 - CЕСSM					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Nombre de suivi /Communications	Statut
Émission de NO _x durant un sautage	Environnement Émission de NO _x	Fosse Canadian Malartic	13 avril 2018	Quatre : - Avis/évaluation des couleurs de fumées de tir le 13 avril - Rapport identifiant les causes - Envoi des vidéos de sautage - Envoi du plan correcteur	Plan correcteur soumis le 15 juillet

ANNEXE IV MESURES DE VIBRATIONS

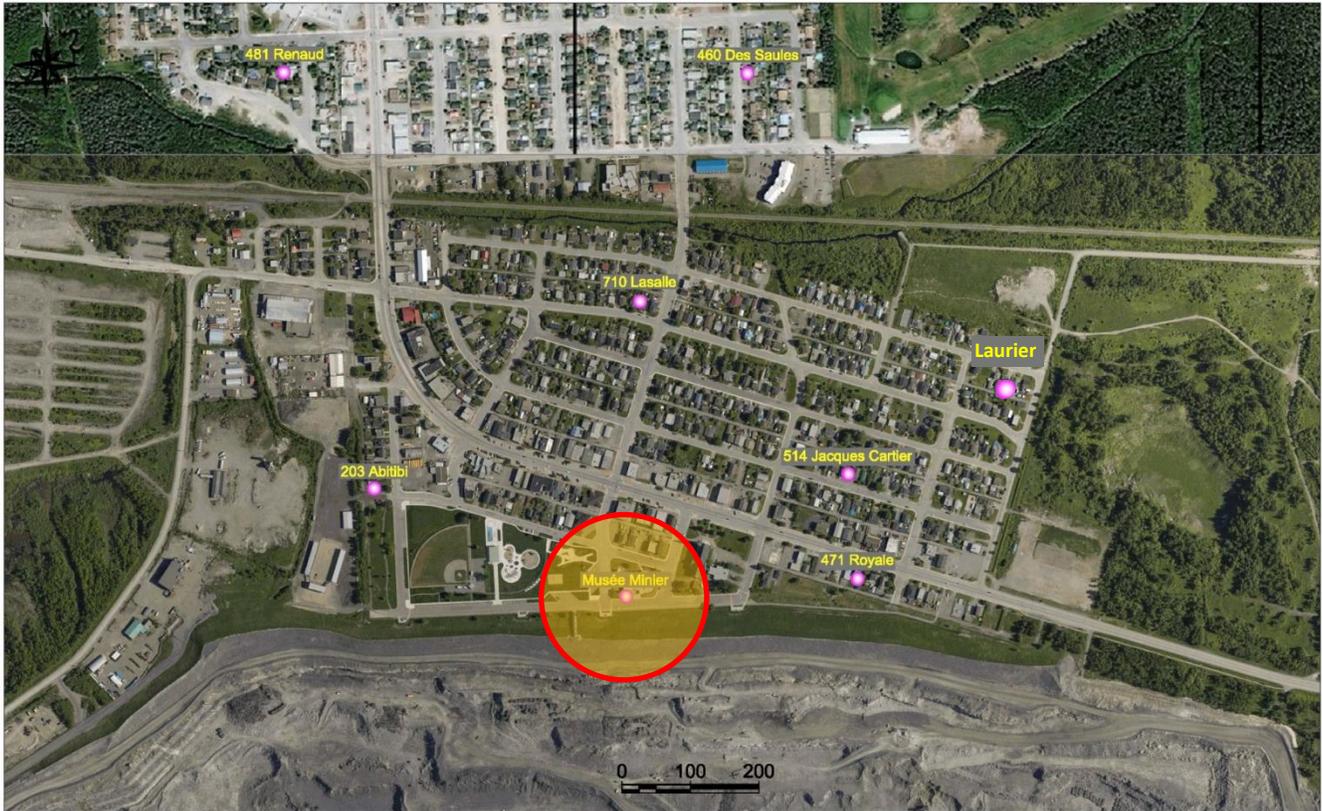
VIBRATIONS (ABITIBI)



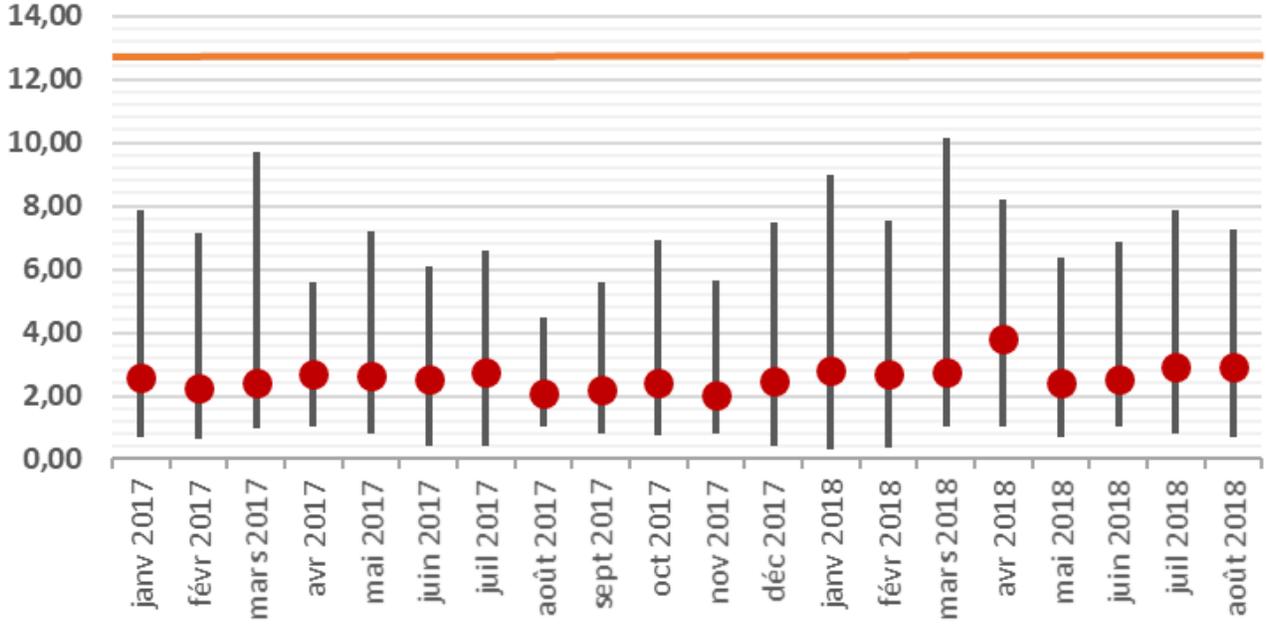
Abitibi



VIBRATIONS (MUSÉE MINIER)



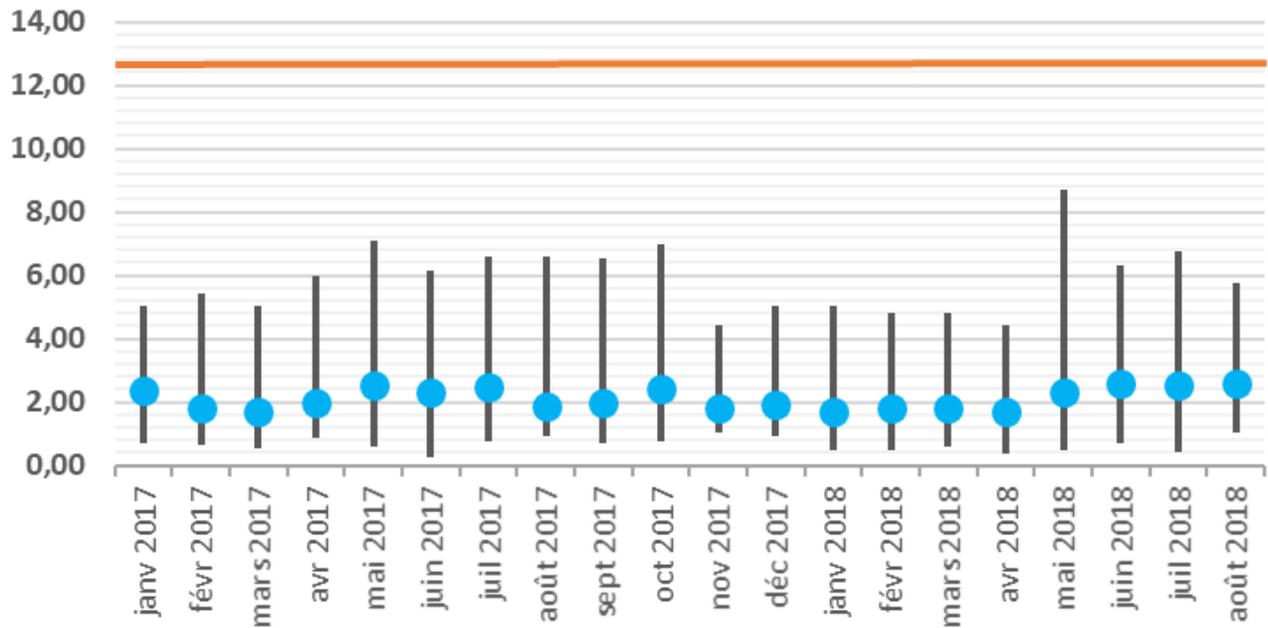
Musée minier



VIBRATIONS (ROYALE)



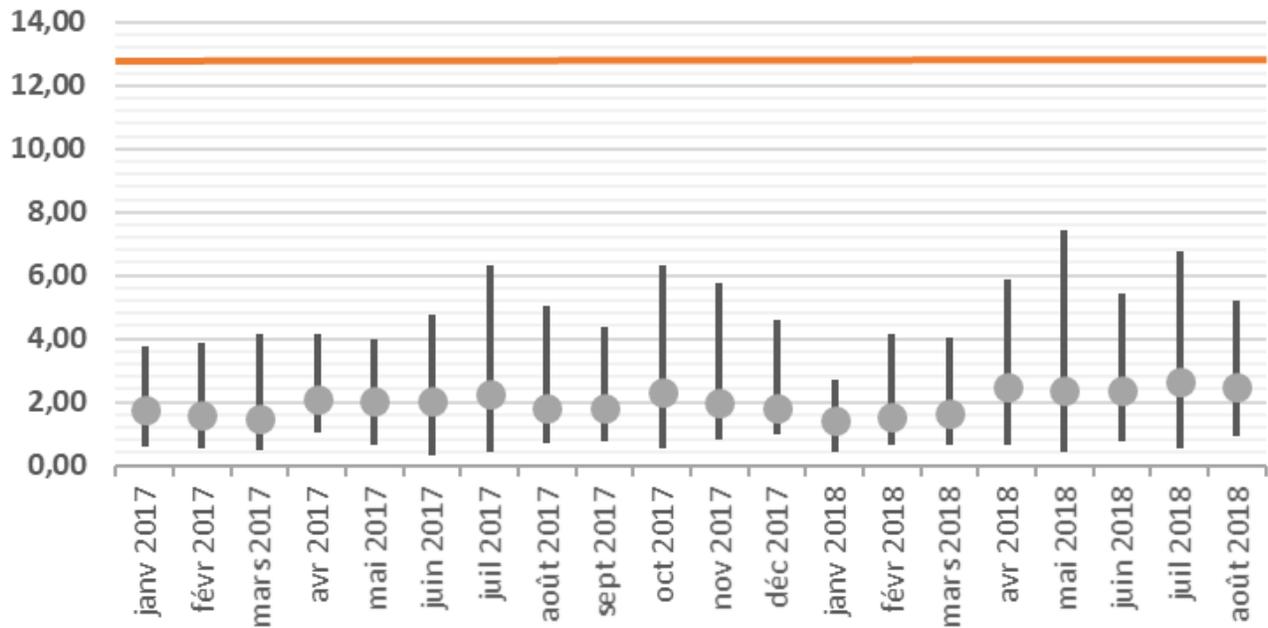
Royale



VIBRATIONS (JACQUES-CARTIER)



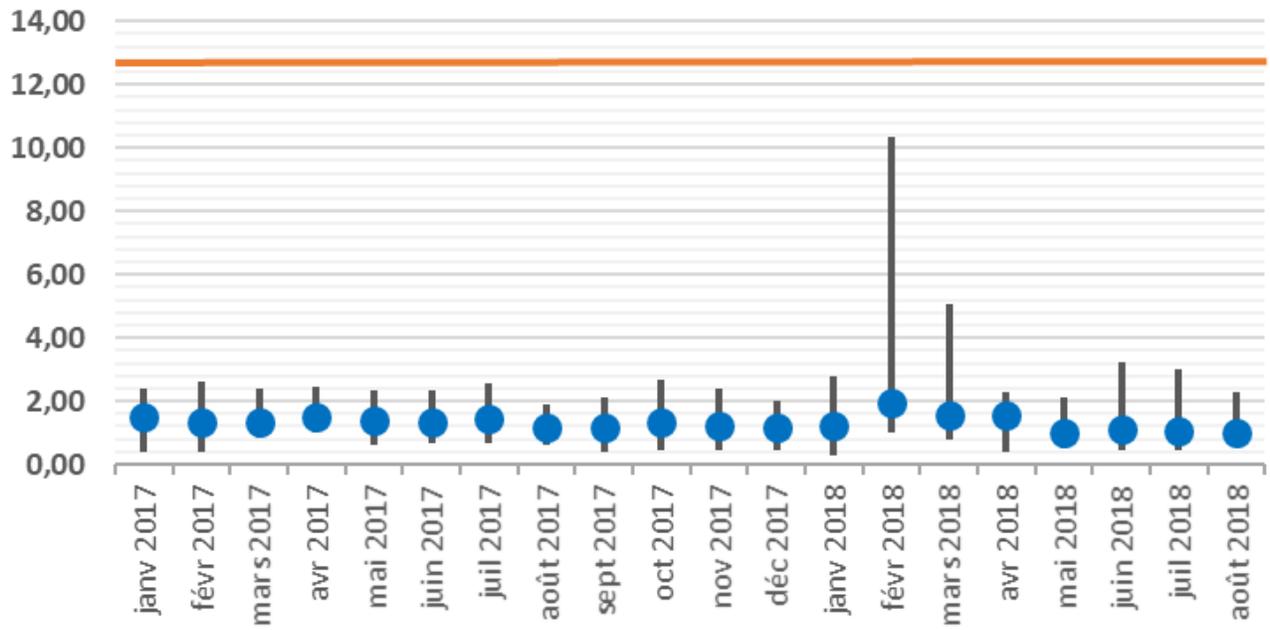
Jacques-Cartier



VIBRATIONS (LA SALLE)



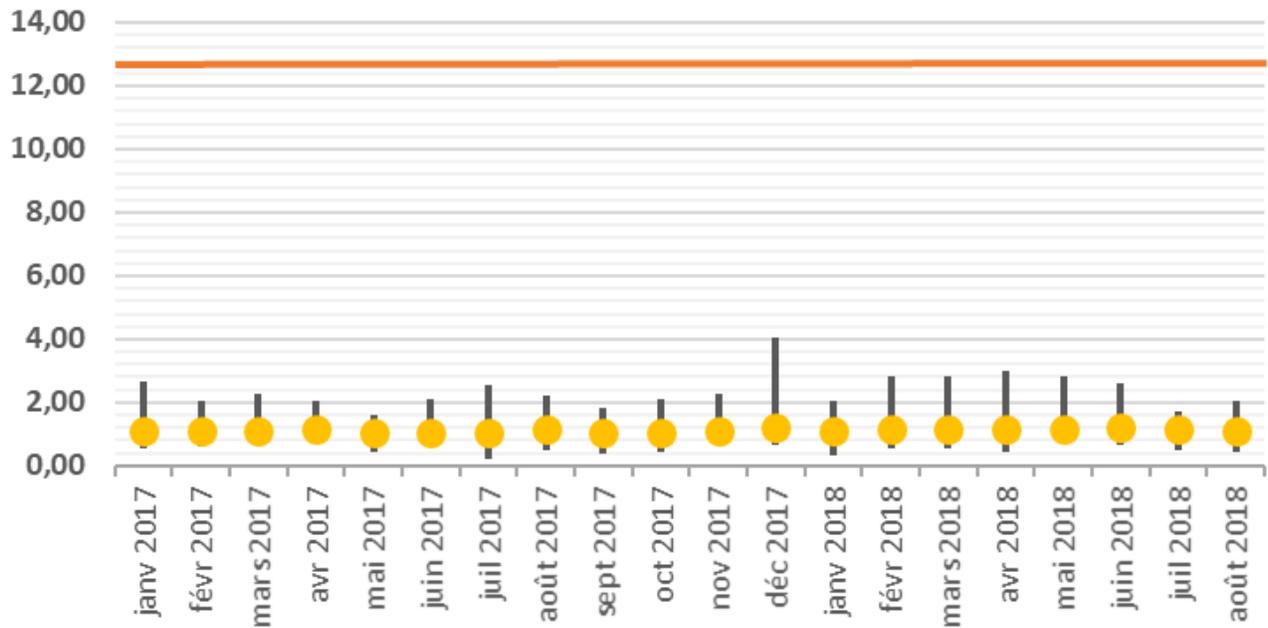
La Salle



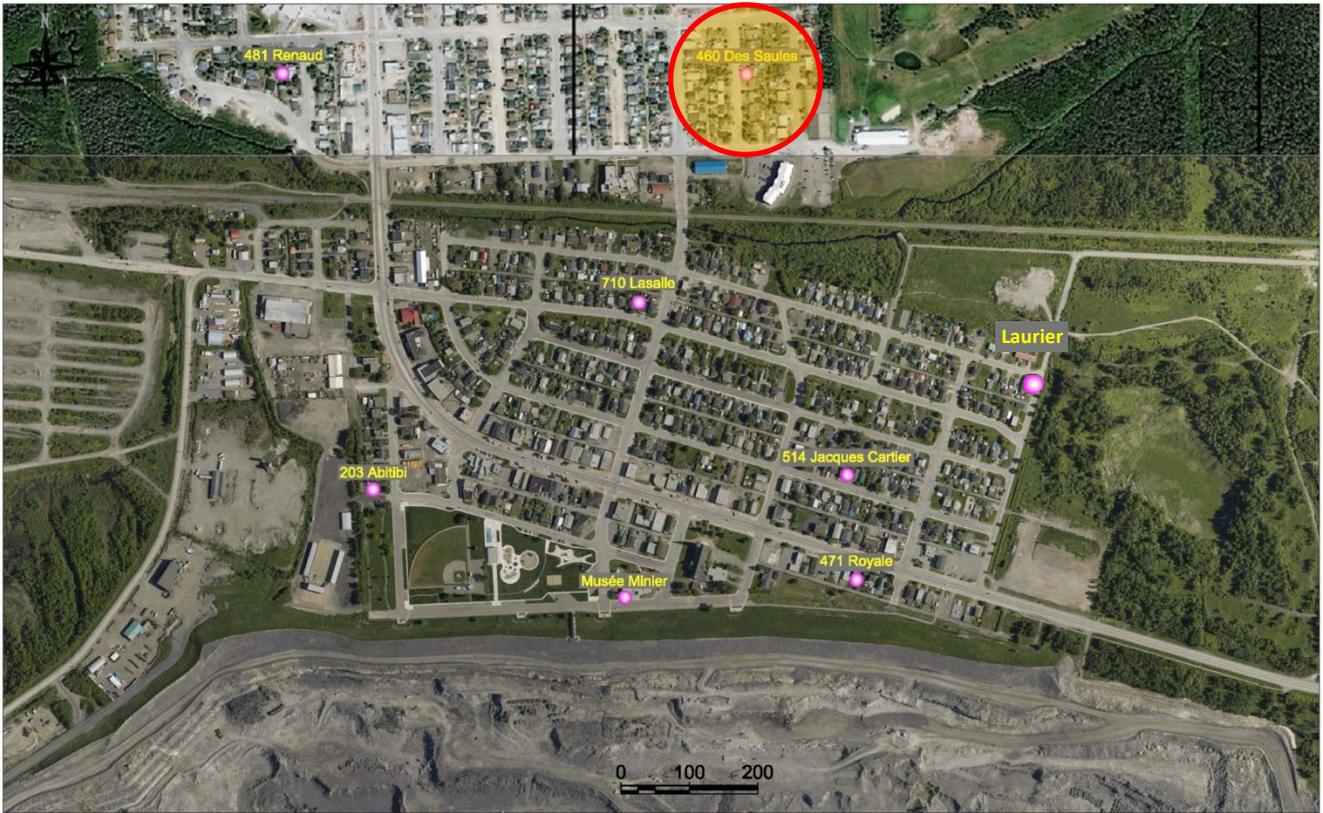
VIBRATIONS (RENAUD)



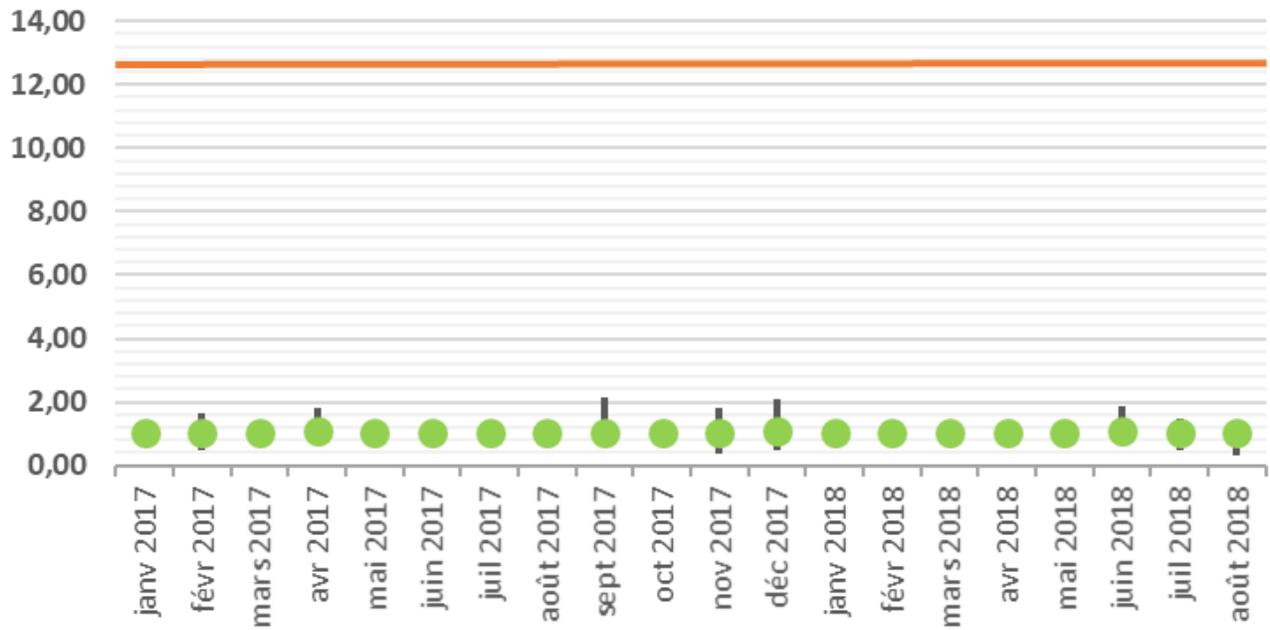
Renaud



VIBRATIONS (DES SAULES)



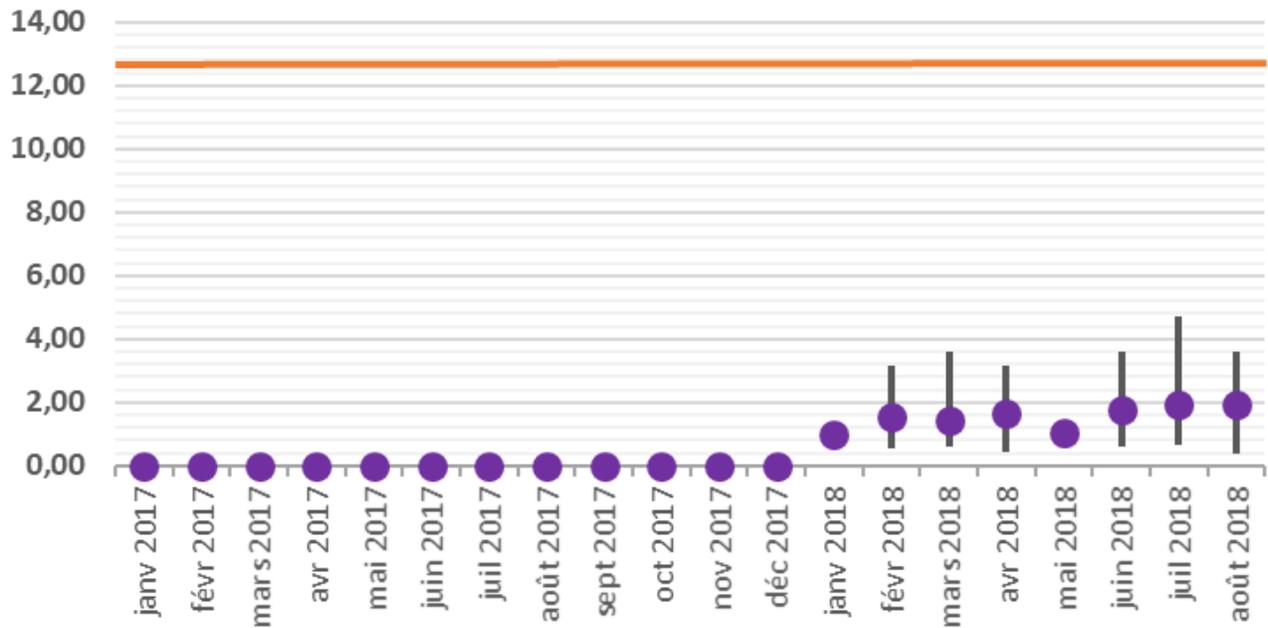
Des Saules



VIBRATIONS (LAURIER)

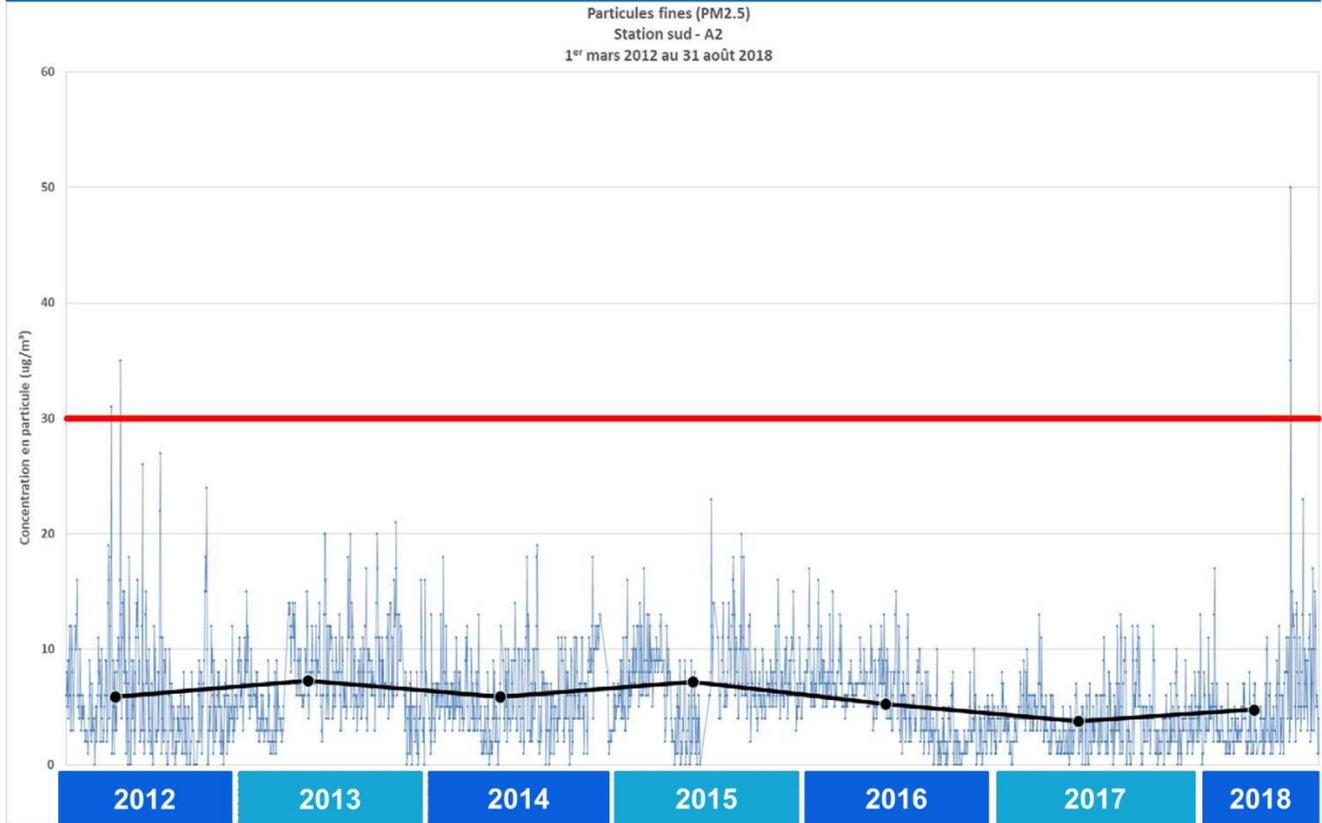


Laurier



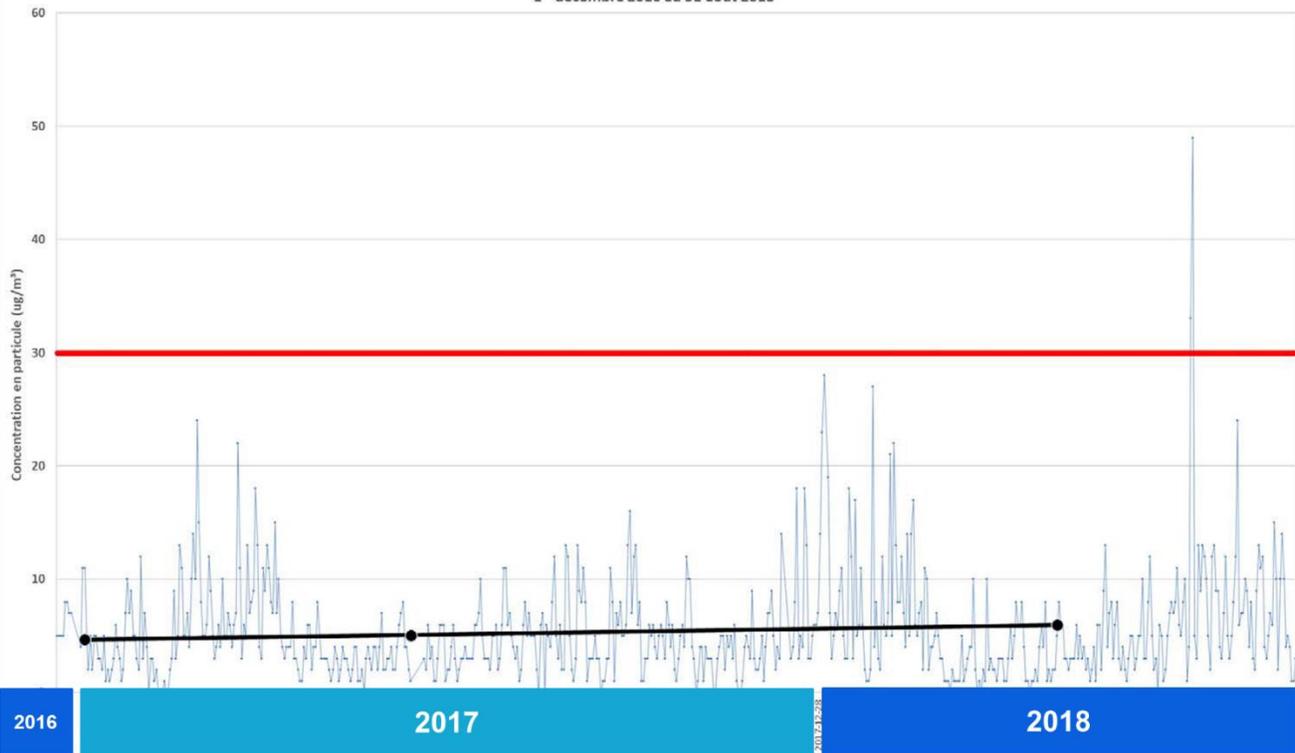
ANNEXE V
MESURES DE PARTICULES FINES DE 2012 À 2018

Station sud



Station est

Particules fines (PM2.5)
Station est - A3
1^{er} décembre 2016 au 31 août 2018



Station nord

Particules fines (PM2.5)
Station nord - A1
1^{er} mars 2012 au 31 août 2018

